

La protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable

De la veille à l'animation foncière, l'exemple
du captage prioritaire de Virieu (Isère)

Contexte général

- **48 captages prioritaires en Rhône-Alpes**
- **16 captages prioritaires en Isère (dont 7 Grenelle)**
- Mise en place d'une **convention de partenariat SAFER Rhône Alpes – Agence de l'eau RMC**, pour mettre à disposition des collectivités concernées les outils d'intervention foncière dont dispose la Safer
- C'est dans ce cadre que la Safer et le **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre** sont entrés en relation.

Le Syndicat d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre

- 17 communes membres
- 7 500 abonnés
- 26 ressources
- 1 captage prioritaire Grenelle



Les sources de Virieu

- **Captage prioritaire Grenelle :**
sources de Frêne, Barril, Vittoz, Layat
- **18 % des ressources du syndicat**
- **Mise en place des périmètres de protection en 1997**
→ enjeu « phytosanitaire »
détecté en 2006
- **Actuellement en cours d'une 2^{ème} demande de dérogation pour l'utilisation de la ressource à destination de l'alimentation en eau potable.**



Mise en place d'un plan d'actions visant la reconquête de la qualité des eaux

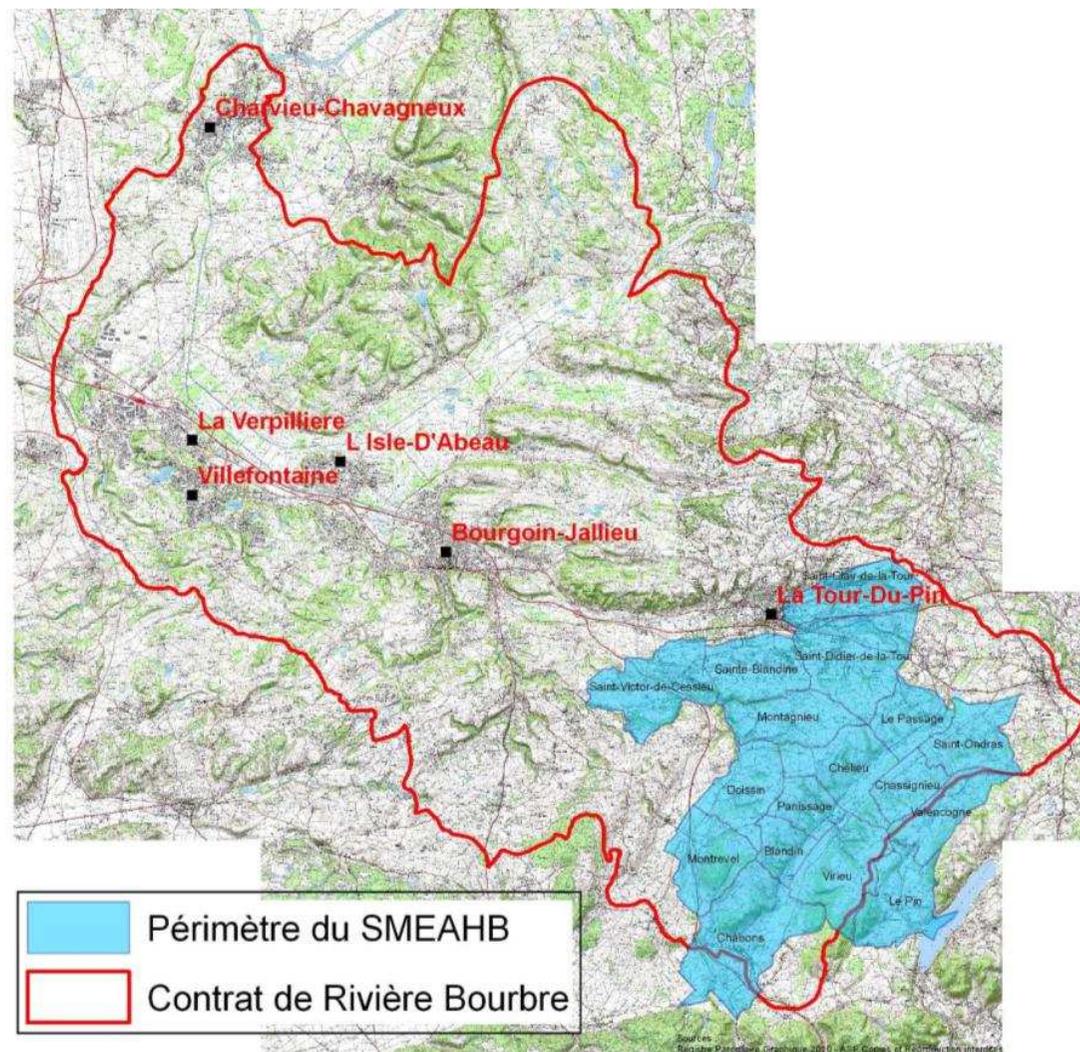
- **2010** Délimitation des aires d'alimentation des captages et des zones de protection (DDT38)
- **2010-2011** Lancement d'une l'étude agro-Environnementale par la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Actions foncières conduites par la SAFER comprenant :

- **2011** Mise en place d'une veille foncière dans le cadre de la convention de partenariat Agence de l'eau RMC / SAFER
- **2011-2012** Réalisation d'une étude foncière sur les aires d'alimentation des captages prioritaires
- **2012** Animation foncière sur le captage de Virieu

Mise en place de la veille foncière

- Sur l'ensemble du territoire du syndicat
- Financée par l'Agence de l'eau RMC
- Dans un double objectif :
 - environnemental
 - agricole



Mise en place de la veille foncière

La diffusion des notification de vente intervient sous deux formes :

- **Sous forme littérale : par mail**

Notification NO 38 10 0391 01 réceptionnée le 05/02/2010

Information notification	
Localisation : Commune de BIOL(38) - Surface sur la commune : 1 ha 64 a 07 ca - "La combe": AB- 271- 272- 274- 275(J)- 275(K)- 276- 278	
Mode de vente : Echange	
Surface : 1 ha 64 a 07 ca	
Prix : 5 000.00 €	
Bâti : Aucun bâtiment	
Exemption au droit de préemption de la SAFER : Echanges	
Droit de préemption prioritaire : Pas de fermier	
Conditions particulières : Aucune	
Dossier suivi par : Muriel FERRANDES, Conseiller Foncier (Tél : 0438499130)	
Vendeur	Acquéreur
13 chemin de la princièrè 38690 BIOL	10 rue de Eydoche 38690 SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES
Profession : Préparateur en pharmacie	Profession : Agricultrice

Sans réponse avant le : **15 février 2010** toute demande d'intervention ne pourra plus être prise en compte et nous considérerons que la SAFER peut donner son accord à la vente.

Mise en place de la veille foncière

- Sous forme spatialisée : accès au site internet Vigifoncier

The screenshot displays the Vigifoncier website interface. The browser address bar shows 'rhone-alpes.vigifoncier.fr/index.php?cont=accueil'. The page features a navigation menu with 'Découvrir', 'Veille foncière', and 'Observatoire'. A sidebar on the left contains a search bar and tabs for 'Recherche', 'Dossiers', and 'Fiches'. The main content area displays a 'Notification n° 69 10 1862 01' with the following details:

Numéro de dossier	69 10 1862 01
Commune	Colombier-Saugnieu (69299)
Date de réception	10-10-2010
Mode de vente	Amiable
Surface notifiée	3,644 ha
Présence de bâti	Non
Prix de vente HT	20 050 €
Prix moyen par hectare (biens non bâtis uniquement)	7 700 €
Situation locative	Libre
Nature cadastrale prédominante	Terres
Exemption	Pas d'exemption, ni priorités
Vendeur	BORNICAT Georges et Bernadette 53 rue de la Fraternité 69740 Gonas
Pays du vendeur	France
Catégorie Socio-Professionnelle du vendeur	Sans profession ou retraité non agricole
Acquéreur	ETAT SOCIETE AEROPORT DE LYON
Pays de l'acquéreur	France
Catégorie Socio-Professionnelle de l'acquéreur	Etat et organismes d'état
Notaire	KINTZIG JEAN-FRANÇOIS

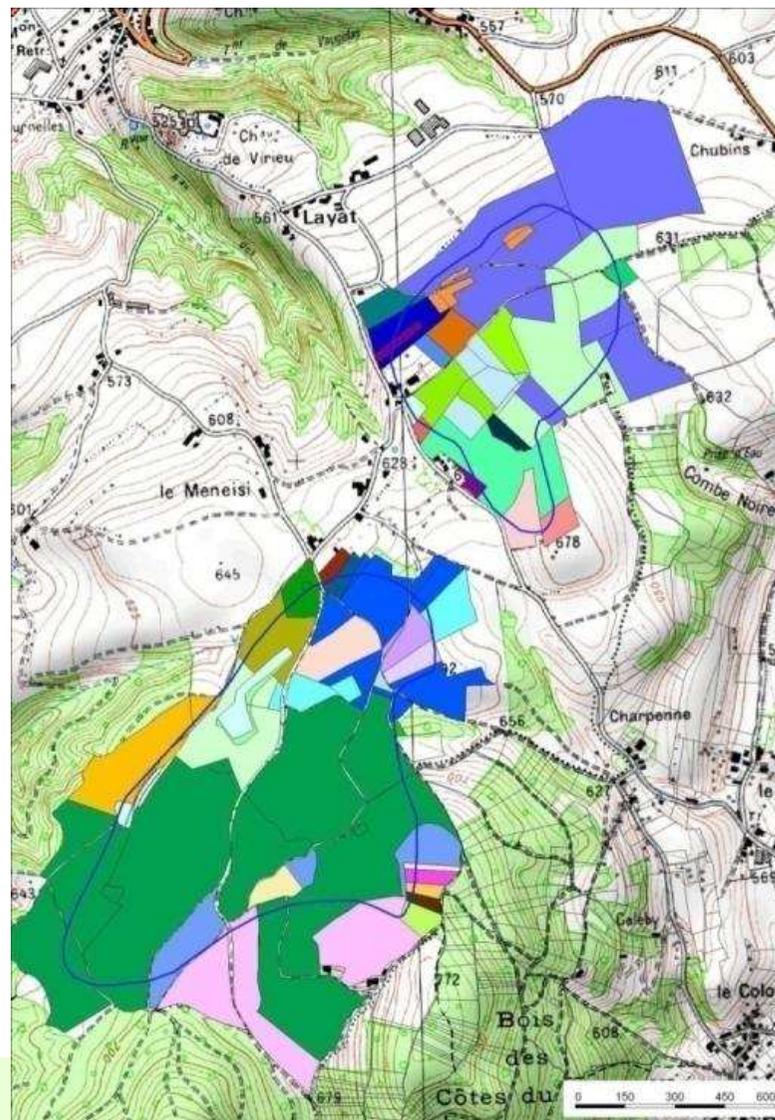
Below the notification, a table lists 'Parcelles concernées':

Commune	Localité	Référence cadastrale	Surface (m²)	Nature	PDS (m²)
Colombier-Saugnieu (69299)	LES ENGRIVES DE PLANAISE	ZB002B	01 61 00 T		
Colombier-Saugnieu (69299)	LES ENGRIVES DE PLANAISE	ZB002B	00 66 70 T		
Colombier-Saugnieu	LES ENGRIVES DE				

The right side of the page features a satellite map of the area, with a yellow callout box indicating 'N° dossier: 69 10 1862 01' over a specific parcel. The map includes a scale bar (0 to 100 m) and a copyright notice for Safer Rhône-Alpes.

Réalisation d'une étude foncière et agricole sur l'aire d'alimentation de captage

- **Auprès de tous les propriétaires et exploitants**
(107 comptes de propriété et 23 exploitants agricoles, sur une surface de 213 ha)
- **Objectifs :**
 1. Identifier les attentes des propriétaires et des exploitants
 2. Poser les bases d'une stratégie foncière



Animation foncière opérationnelle

- **Première étape :**

Maîtrise d'une propriété agricole de 21 ha appartenant à un exploitant prenant sa retraite, opportunité repérée pendant la phase d'étude foncière.

- 16 ha situés hors des AAC sont mis en réserve par la Safer
- 5 ha situés dans les AAC sont directement acquis via la Safer, par le Syndicat des eaux.



Animation foncière opérationnelle

- **Deuxième étape** : animation foncière complémentaire, découlant de l'étude foncière, dans et hors AAC
 - Elle permet au syndicat :
 - De récupérer 11 ha supplémentaires (par le biais d'échanges) dans l'AAC avec mise en place de baux environnementaux
 - d'acheter 5 ha hors AAC avec mise en place de prêt à usage
 - Elle permet aux exploitants :
 - d'adapter leurs pratiques culturales dans le périmètre de l'AAC, avec conversion de l'ensemble des surfaces céréalières en prairie.
 - de compenser les incidences de ces évolutions de pratique, par l'exploitation de terrains supplémentaires hors AAC.

Dans AAC	Exemple d'un exploitant	Hors AAC
Cession 4.6 ha	<i>en contrepartie</i>	Reçoit 4.8 ha en propriété
Convertit 8 ha en prairie	<i>en contrepartie</i>	Reçoit 3.1 ha en location

Animation foncière opérationnelle

- **Troisième étape** : Mise à disposition aux agriculteurs des terrains acquis par le Syndicat
 - Par le biais d'un **bail environnemental** pour les parcelles situées **dans l'AAC** :
 - Intérêt : **garantir durablement** les pratiques agricoles sur les espaces prioritaires AAC
 - Condition de réussite : **élaboration en partenariat** avec la Chambre d'agriculture de l'Isère, les exploitants agricoles, le Syndicat des eaux, l'Agence de l'eau
 - Rédaction des baux par la Safer, régularisés par la suite lors de la finalisation des actes notariés.

Animation foncière opérationnelle

- **Troisième étape** : Mise à disposition aux agriculteurs des terrains acquis par le Syndicat
- Par le biais d'un **prêt à usage** pour les parcelles situées **hors AAC** :
 - Intérêt : le caractère précaire, permettant de lier le renouvellement du prêt à l'adaptation des pratiques culturales pour les parcelles exploitées par le bénéficiaire dans l'AAC
 - Condition de réussite : travail de concertation entre la collectivité et les exploitants qui permet à chacun de comprendre ce principe gagnant-gagnant :
changement de pratiques ↔ compensations foncières

Conclusion

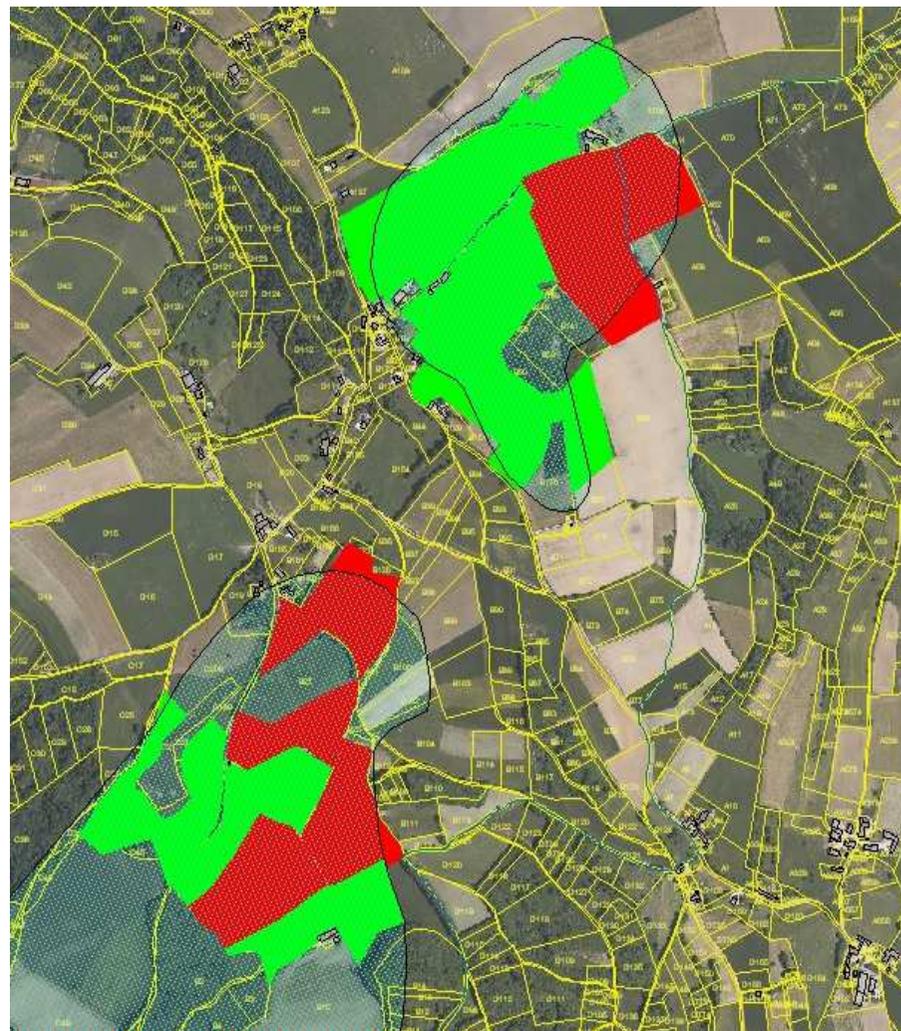
- **Bilan de l'opération :**

- Pour le syndicat :

- l'assurance du maintien durable en herbe d'environ 30 ha de prairie;
- la conversion en prairie de 23 ha jusqu'alors en culture céréalière.

- Pour les exploitants :

- Conservation du potentiel céréalière
- Confortement des exploitations en disposant de surfaces herbagères supplémentaires.



Conclusion

- **Bilan financier :**

Le syndicat a dû prendre en charge dans le cadre de l'opération :

- l'achat des terrains,
- les frais d'intervention Safer,
- les frais de portage engagés par la Safer,
- les frais de notaire,
- les frais de géomètre,
- les frais de constitution de servitude...

pour un montant total de 120 000 €, subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau RMC.

Conclusion

- **Points forts de la méthodologie :**

- Actions fondées sur le volontariat;
- Coordination de l'ensemble des acteurs (Agriculteurs, Syndicat, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, SAFER);
- Mise en place d'outils complémentaires (acquisitions et échanges fonciers, contractualisation de baux environnementaux);
- Toutes les surfaces comprises dans l'AAC restent à usage agricole.

- **Un contexte favorable, peut-être difficilement transposable en l'état :**

- Mobilisation d'une propriété à proximité de l'AAC, cruciale pour la suite des négociations;
- Action préalable « Terre et Eau » menée par le Chambre d'agriculture de l'Isère;
- Possibilité pour les agriculteurs locaux de valoriser des surfaces en herbe.